

Bédarrides

**FACE AU DANGER,
ADOPTEZ
LES BONS REFLEXES**



**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

Septembre 2014



SAVOIR POUR PREVOIR AFIN DE POUVOIR

Cette citation d'Auguste Comte s'adapte tout à fait au contenu de cet opuscule concernant la prise en charge de risques majeurs et son corolaire, la mise en place d'un plan communal de sauvegarde.

Il convient tout d'abord de connaître et reconnaître ce qu'est un risque majeur, identifier les lieux les plus exposés à ce risque puisqu'on sait bien que certains quartiers de notre commune sont particulièrement touchés par ces évènements notamment lors d'inondations.

Bien entendu, l'expérience de chacun (services techniques, élus, population) permettra de faire fonctionner de manière optimale l'ensemble des dispositifs.

Prévenir reste toujours le meilleur moyen d'éviter, dans la mesure du possible, petite ou grande catastrophe qui implique que le rôle de chacun soit clairement établi à l'avance et qu'un maximum de personnes soient informées des précautions à prendre, des bons réflexes à avoir et des mesures à mettre en œuvre. Ceci, passe par la communication, c'est le but de ce document.

Enfin, il faut pouvoir agir ou réagir le plus rapidement possible et de manière la plus adaptée d'où l'importance d'avoir anticipé toutes les situations possibles permettant ainsi une organisation efficace des moyens mis à disposition atténuant au maximum les dommages engendrés par des évènements délétères.

C'est pourquoi, le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous renseigne sur les conduites à tenir face à chaque risque.

Lisez-le attentivement et conservez-le chez vous : en cas d'évènement majeur, chacun aura un rôle à jouer !

Principales dates :

1616, 1686, 1951

SEPTEMBRE 1992

1993, 1994, 2002, 2003 et

2008

Christian TORT



Bédarrides est arrosé par les sept rivières suivantes : l'Ouvèze, la Seille, la Sorgue d'Entraigues, la Sorgue de Velleron, la Vallat miante, la grande Levade et l'Auzon. Cette commune est ainsi surnommée la « ville aux rivières » ou « la ville aux sept rivières ».



SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	p4
La prévention	p5
PREDICT	p5
L'aménagement du territoire	p6
La météo	p7
Vigilances crues	p8
Le Plan communal de Sauvegarde	p9
Les inondations	p10
Orages et tempêtes	p11
Le risque sismique	p12
Le risque feux de forêt	p13
Le grand froid	p14
La canicule	p15
Le risque industriel, nucléaire et technologique	p16
Le risque de transport de matières dangereuses	p17
Alerte à la population en cas de risques majeurs	p18
Les principales consignes à retenir	p19
Les numéros utiles	p20





NONDATION



SÉISME



INDUSTRIEL



RUPTURE
DE BARRAGE



TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

DÉFINITION

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou lié aux activités humaines, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- D'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique.
- D'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affecté par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

Les symboles des principaux risques sur la commune de Bédarrides :



inondation rapide



feux de forêt



sismicité



activités
industrielles



chute abondante
de neige



LA PRÉVENTION

La prévention regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire les effets d'un phénomène prévisible, tant sur les biens que sur les personnes.

Outre les professionnels (gestionnaires d'établissements recevant du public, professionnels du bâtiment), le milieu associatif, la communauté scolaire, les maires et leurs équipes municipales, chaque citoyen est acteur principal de sa propre sécurité.

Chacun doit prendre l'initiative de s'informer par l'intermédiaire des médias, d'internet, de la mairie, sur les risques encourus, les consignes de sécurité à appliquer et les mesures de protection à adopter.

A conserver à domicile :

- **Lampe torche avec piles**
- **Radio portable avec piles**
- **Eau potable**
- **Papiers personnels et bancaires**
- **Vêtements de rechange**
- **Objets précieux**
- **Médicaments urgents**
- **Couvertures**
- **Matériel de confinement (scotch, planche de bois...)**
- **Agglos**

PREDICT

Face aux risques d'inondation, le Maire et les services municipaux ont la charge d'anticiper en prenant les dispositions nécessaires pour prévenir au mieux ces risques, et en période de crise, de prendre les décisions adéquates pour assurer au mieux l'organisation des secours. Or l'expérience a montré qu'en période d'alerte ou de crise, les informations dont disposent les communes – via la Préfecture ou Météo-France – ne sont pas suffisamment précises pour appréhender correctement l'événement à l'échelle locale. Face à ce constat, la commune de Bédarrides dispose d'un accès réservé à un pôle d'expertise qui permet de mieux anticiper et gérer localement les périodes de crise liées aux risques d'inondation.

Ainsi, la société PREDICT a été désignée pour assurer auprès du Maire une mission d'assistance et d'aide à la décision mobilisable 24h/24 en période de crise : cet organisme, qui regroupe des spécialistes en météorologie et en hydrologie, surveille en temps réel et en continu les événements météorologiques et intervient dès lors que la commune risque d'être exposée à un risque d'inondation. Le Maire dispose alors d'informations très détaillées sur l'événement en cours et bénéficie de conseils sur l'opportunité de mettre en œuvre d'éventuelles mesures de sauvegarde ou de secours.



L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

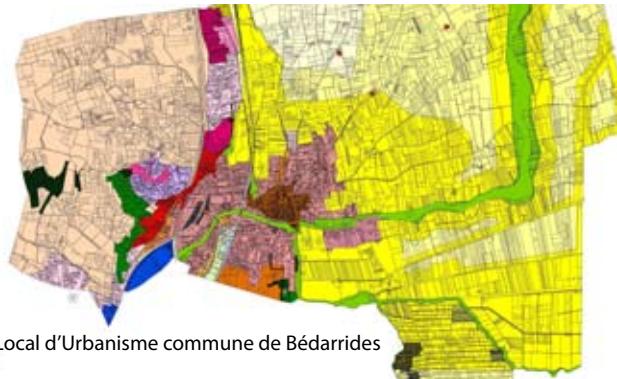
Il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire (ex : éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans des zones d'aléa fort), de diminuer les risques dans les zones sensibles et la vulnérabilité des zones déjà urbanisées.

● A l'échelle intercommunale :

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) définissent les orientations de développement dans lesquelles les risques doivent être pris en compte, sans les aggraver, ni s'opposer aux mesures de prévention et de réduction.

● A l'échelle communale :

Le Plan Local d'Urbanisme(PLU), ancien Plan d'Occupation des Sols (POS), doit être compatible avec le SCOT. Il fixe les servitudes d'utilisation des sols (interdiction ou autorisation de construire sous conditions). Il définit un projet d'aménagement et de développement durable en adéquation avec les risques identifiés.



● La Préfecture :

Les services de la Préfecture établissent le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), à partir d'une connaissance affinée du risque, précisant les règles, périmètres d'urbanisme et valant servitude d'utilité publique.



LA MÉTÉO

Une carte de vigilance météorologique est élaborée deux fois par jour par les services de météo France. Elle attire l'attention sur la possibilité d'occurrence de phénomènes météorologiques dangereux. Quatre niveaux de vigilance ont été définis (comme pour la vigilance crue). Aux niveaux 3 et 4 (orange et rouge) sont associées des consignes de comportement à adopter. Si la carte de vigilance comporte au moins une zone orange ou rouge, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel est émis par le centre météorologique interrégional (cmir) concerné, précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin. La carte de vigilance est consultable sur www.meteofrance.com.

Niveau 1 : VERT

Situation normale. Pas de vigilance particulière.

Niveau 2 : JAUNE

Il faut être attentif si on pratique des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région, mais qui peuvent être dangereux, sont prévus. Ecouter la radio et les avis météorologiques.

Niveau 3 : ORANGE

Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir au courant de l'évolution et suivre les conseils émis. Les différents services sont mis en alerte. Ils vérifient leurs systèmes d'alerte et mobilisent leurs moyens opérationnels. Les médias sont alertés. Tenez-vous au courant de l'évolution et suivez les conseils émis. Evitez les déplacements, sauf si vous y êtes absolument obligé. Respectez les consignes de sécurité.

Niveau 4 : ROUGE

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Il faut se tenir régulièrement informé de l'évolution et se conformer aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics. Restez dans un lieu protégé. Evitez absolument tout déplacement. Tenez-vous régulièrement informé de l'évolution. Conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

La commune de Bédarrides est concernée par les risques : vent violent, orages et fortes précipitations, canicule, chutes de neige et grand froid.



VIGILANCE CRUES

Une carte de vigilance relative aux risques de crue est élaborée deux fois par jour par le service de prévention des crues (SPC). Elle est consultable sur le site : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr. Elle attire l'attention sur la possibilité de survenance de phénomènes de crues. L'information, pour chaque département, est donnée par quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge) qui indiquent le niveau de vigilance nécessaire.

Niveau 1 : VERT

Situation normale. Pas de vigilance particulière.

Niveau 2 : JAUNE

Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes, maisons isolées touchées, perturbation des activités liées aux cours d'eau. Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. Soyez vigilant si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable. Tenez-vous informé.

Niveau 3 : ORANGE

Débordements généralisés, circulation fortement perturbée, évacuations. Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. Mettez-vous à l'abri. Limitez tout déplacement sauf si nécessaire, et dans ce cas, respectez la signalisation routière. Tenez-vous informé de l'évolution de la situation (radio...). Veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (meubles, produits toxiques, appareils électriques...).

Niveau 4 : ROUGE

Crue rare et catastrophique. Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. Mettez-vous à l'abri et suivez les consignes de sécurité des pouvoirs publics. Évitez absolument tout déplacement. Tenez-vous informés de l'évolution de la situation (radio...). Veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (meubles, gaz, eau...).

SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

CELLULES ACTION

Chef des
opérations de
secours (SDIS)

Représentant de
la gendarmerie

DIRECTION DES
OPERATIONS DE
SECOURS
Nom : Christian TORT
Maire

Maryse TORT
1^{ère} Adjointe

Jean BERARD Adjoint
sécurité

- Adjoint inondation
Didier MACHABERT

- Adjoint Travaux
Yves SUFFREN

MEMBRES DU PCC

- Adjointe tranquillité
Isabelle DUCRY

- DGS
Christophe BARONI

- Adjointe Communication Henri TORT/Gérard BARREME
Laure COMTE

Responsables
désignés parmi les
membres du PCC

Administration
Gestion évacuation des ERP,
logistique, aide aux démarches

Police municipale
Information crise, gestion évacuation
population, surveillance des biens

Pompes
Agriculteurs - Industries

Moyens
techniques
communaux

Moyens
techniques
intercommunaux

Population
Information, orientation,
accueil, hébergement,
ravitaillement

Relations
publiques
Communication,
suivi presse

INONDATIONS

Définition :

Une inondation est une montée des eaux, plus ou moins rapide, dans une zone habituellement hors d'eau.

L'alerte :

Un système de pré-alerte, puis d'alerte, permet au Préfet d'avertir le Maire, les services de Gendarmerie et Police de l'évolution de la crue.



Les bons reflexes lors d'une inondation :

- Déplacez les voitures dans les hauteurs du village.
- Montez ou surélevez les meubles.
- Faites une réserve d'eau potable.
- Fermez les portes, fenêtres et aérations.
- Fermez le gaz et l'électricité.
- Mettez les produits toxiques au sec.
- Consultez la carte de vigilance de Météo France (www.meteofrance.com).
- Accédez le cas échéant au premier étage de l'habitation.
- Restez informé en écoutant la radio (France Bleu Vaucluse 98.8 ou 100.4 FM). (<http://www.francebleu.fr/liste/france-bleu-vaucluse>)
- Evitez de vous déplacer dans les zones à risques.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger, les enseignants s'en occupent.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- Suivez les consignes des pouvoirs publics et de la municipalité.
- Après inondation : aérez et désinfectez les locaux.
- Evaluez les dommages et renseignez vous auprès de votre assureur.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffez dès que possible.
- Assurez-vous que l'eau du robinet soit potable (mairie).

A retenir :

Inondation





ORAGES ET TEMPETES

Prévention :

Météo France surveille les événements météorologiques. La difficulté réside dans la précision de la prévision de l'intensité et la localisation. En cas d'alerte, les niveaux de vigilance orange ou rouge provoquent l'avis de bulletins de suivi par les médias.



Les bons reflexes :

- Rentrez les animaux ainsi que le matériel et les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagnez un abri en dur, fermez portes et volets.
- Débranchez les appareils électriques et antennes de télévision.
- Evitez les déplacements.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Signalez sans attendre aux pompiers les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

A retenir :

Tempête



SISMICITÉ

Définition :

Un séisme ou tremblement de terre correspond à un mouvement de plaques en profondeur. Ce mouvement s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous la forme d'ondes sismiques occasionnant la vibration du sol.

BEDARRIDES est classé en zone 1A (risque très faible). Ce zonage correspond à une sismicité ne se traduisant qu'exceptionnellement par la destruction de bâtiments.

Les bons reflexes en cas de séisme :

A l'intérieur :

- Eloignez vous des fenêtres et abritez-vous sous un meuble solide, contre un mur ou une colonne porteuse.
- Protégez-vous la tête avec les bras.
- Ne fumez pas.



À l'extérieur :

- Protégez-vous la tête avec les bras.
- Eloignez vous des bâtiments, lignes électriques et tout élément susceptible de s'effondrer. A défaut abritez-vous sous un porche.
- En voiture : arrêtez vous, si possible à distance de constructions et lignes électriques.
- Coupez le moteur et attendez la fin des secousses à l'intérieur de votre véhicule.

A la fin des secousses :

- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau.
- Evitez flammes et étincelles.
- Evacuez immédiatement le bâtiment (en prévention d'autres secousses) en emportant papiers personnels, vêtements chauds et médicaments indispensables.
- N'utilisez pas les ascenseurs.

A retenir :

Séisme



LES FEUX DE FORêt

85% des départs de feux sont d'origine anthropique (du fait de l'homme) : malveillance, brûlage de végétaux non contrôlé, les barbecues sauvages, les jets de mégots de cigarettes, les dépôts d'ordures sauvages,... et 15% ont une cause naturelle (foudre).

La prévention :

Débroussaillement.

Un arrêté préfectoral fixe et précise les règles qui incombent aux propriétaires ou ayants-droits :

Aux abords des constructions, chantiers, travaux ou installations sur une profondeur de 50 mètres, et de 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès. Il est à noter que la notion de débroussaillement comprend l'enlèvement des branches situées à moins de 3 mètres d'un mur ou surplombent le toit d'une construction.

Les bons reflexes en cas de feu de forêt :

- Si vous êtes témoin, informez le plus clairement possible les pompiers (18 ou 112 portable)
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris.
- Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériel..).
- Débroussaillez autour de la maison.
- Proscrivez le stockage de gaz et tas de bois à proximité des habitations.
- Fermez les portes, fenêtres pour éviter les appels d'air.
- Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air et arrêtez la ventilation (la fumée arrive avant le feu).
- Dégagez les voies d'accès et les chemins.
- Fermez les bouteilles de gaz.
- Suivez les instructions des pompiers.
- Si vous êtes propriétaire de points d'eau (piscine, bassin..) et de matériels (longs tuyaux d'arrosage, pompes,...) rendez les accessibles aux services de secours.

A retenir :

Feu
de forêt





GRAND FROID

Rare dans notre région, mais provoquant des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée.

Conseils de comportement :

- Informez-vous sur le risque, sa fréquence et son importance.
- Ecoutez les informations : radios locales (poste à piles) et les média.
- Consultez la carte de vigilance de Météo France.
- Protégez-vous des chutes en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile.
- Faites une provision d'eau potable.
- Evitez de prendre la route surtout avec un véhicule non équipé.
- Prévoir des vivres et du matériel de secours en cas de confinement demandé par les autorités.
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
- Soyez prudent et vigilant si vous devez absolument vous déplacer.
- Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
- Ne touchez en aucun cas les fils électriques tombés au sol.
- Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.
- Prévoyez des vivres et matériels de secours en cas d'attente sur la route à bord de votre véhicule.
- Si vous devez sortir veillez à un habillement adéquat.
- Portez attention à l'habillement des personnes dépendantes.



LA CANICULE

Les enfants, les personnes âgées, malades, sous traitement médicamenteux sont les plus vulnérables.

Conseils de comportement :

- Buvez au moins 1,5 l d'eau par jour.
- Alimentez-vous normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres.
- Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et climatisation.
- Mouillez-vous le corps et le visage plusieurs fois par jour.
- Si vous êtes victime d'un « coup de chaud », faites le 15.

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.





RISQUE INDUSTRIEL, NUCLÉAIRE ET TECHNOLOGIQUE

Notre commune est située à proximité de : **5** établissements (Seveso seuil haut) basés sur Bollène, Sorgues et le Pontet, **1** établissement (Seveso seuil bas) à Caderousse, plusieurs sites de types dépôts de poudres et explosifs, et proche de 2 sites nucléaires (Tricastin et Marcoule).

Précautions :

- Fermez les portes, fenêtres, aérations.
- Arrêtez les ventilations.
- Ne fumez pas, ne provoquez pas d'étincelle.
- Suivez les instructions des pompiers
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Ecoutez la radio.
- Si vous n'êtes pas chez vous, rendez-vous dans un endroit sûr (le plus proche).



A retenir :

Risque industriel





RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

De par sa situation le long de la vallée du Rhône, notre commune est traversée par nombre de transporteurs de transit ou desserte de matières dangereuses, produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voie routière, ferroviaire ou par canalisation.

Précautions :

- Idem risque technologique
- Si vous êtes témoin d'un accident, faites le 18 et éloignez-vous de la zone de danger.



A retenir :

Transport de
Matières
Dangereuses





ALERTE À LA POPULATION EN CAS DE RISQUES MAJEURS

Soyez prévenus des risques en temps réel, inscrivez-vous !

Dans le souci de renforcer la sécurité des personnes et des biens, la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze dispose, en cas de risque majeur, d'un **système d'alerte téléphonique**, permettant d'informer rapidement et personnellement tous les foyers, mais également les commerces et établissements professionnels installés sur le territoire de la CCPRO.

Afin de pouvoir prévenir l'ensemble de la population, **il est primordial que chacun ait renseigné les informations du formulaire 'Viappel'**.

Si la situation l'imposait, il vous serait adressé, par la voix du Maire, directement sur votre téléphone, un message vous informant de la situation et des mesures à suivre pour le bon déroulement du déploiement des services de secours et d'intervention.

Dans la rubrique *autres remarques*, n'hésitez pas à nous indiquer des éléments majeurs vous concernant (problème de santé, de mobilité, ou de situation de handicap, personne seule....).

N.B. : N'oubliez pas, bien sûr, de prévenir le service Accueil de la commune si vous changez de numéro de téléphone (fixe ou mobile) d'adresse ou même de situation pouvant nécessiter une intervention spécifique des secours. Pour être prévenues, les personnes résidant sur le territoire intercommunal doivent avoir communiqué leurs coordonnées téléphoniques en mairie. Avez-vous fait cette démarche ?

Formulaire d'inscription

Je soussigné(e) : _____

Civilité : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal: 84 _____ Commune: _____

autorise la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze ainsi que la Commune à me contacter par téléphone : > lors d'un événement de type Risque Majeur > pour un test annuel de vérification du bon fonctionnement du système.

Mon numéro de téléphone sur la Commune est le : _____

Je suis client(e) FranceTélécom

2 numéros de téléphone peuvent être enregistrés pour une même personne.

Je souhaite également être prévenu(e) sur : _____

REMARQUES : _____

Bulletin à compléter au stylo bille et à renvoyer à CCPRO. Service Viappel.
3 allée des Romarin. BP 50082. 84370 Bédarrides



Les Risques Majeurs, quels sont-ils ?

risque inondation, risque feu de forêt, risque sismique, risque industriel, risque de transport de matières dangereuses, alertes météo de niveau Orange et Rouge,..

A retenir : Les principales consignes

Inondation							
Mouvement de terrain							
Feu de forêt							
Séisme							
Tempête							
Avalanche							
Risque industriel							
Risque nucléaire							
Transport de Matières Dangereuses							

Pour en savoir plus :

Mairie de Bédarrides

BP 85

84370 Bédarrides

Tel : 04 90 33 01 48

Courriel : accueil@bedarrides.eu

Préfecture de Vaucluse :

www.vaucluse.pref.gouv.fr

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (inondations) :

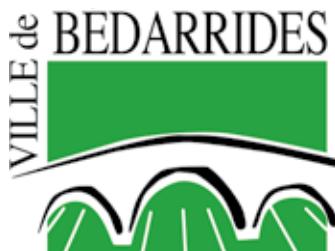
www.vaucluse.equipement.gouv.fr

Portail de prévention des risques majeurs :

www.prim.net



**France bleu
Vaucluse : 100.4**



Site Internet : www.ville-bedarrides.com

Numéros utiles

Sapeurs-Pompiers (depuis un fixe)	18
Numéro européen des secours	112
Gendarmerie	17
SAMU	15
SAMU social	115
SOS médecin	3624
Dépannage EDF	0810 333 584
Dépannage GAZ	0800 473 333
Centre anti poisons	04 91 75 25 25
Météo France	0892 684 284
Préfecture de Vaucluse	04 88 17 84 84
Centre hospitalier d'Avignon	04 32 75 33 33
Centre hospitalier d'Orange	04 90 11 22 22
Police municipale	04 90 33 55 97